

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 12 avril 2022

Le mardi 12 avril 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 6 avril 2022.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CARON Philippe	X		
2	COUTEAU Odile	X		
3	DANGREMONT Romain	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	FENAIN Bruno	X		
6	HULOUX Martine	X		
7	HOUSSIN Daniel	X		
8	LONGUEPEE Jean	X		
9	LOSCUITO Martine	X		
10	PRADALIER Frédéric	X		
11	SALMON Bernadette	X		
12	THEILLIER-CARPENTIER Sophie	X		
13	THERET Elodie			X
14	VALIN Jean-Marie	X		
15	WAQUET Dominique	X		
Liste « BOUVIGNIES Autrement »				
1	CARON Elise	X		
2	FEVRIER Gilles	X		
3	LIBERT Nathalie		M. FEVRIER	
4	VIELLEFON Guillaume	X		

■ **Points abordés :**

1. Compte de gestion (annexe 1)

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le document présenté par le Percepteur de Marchiennes laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES :		831 647.63 €
TOTAL DES RECETTES :		924 044.43 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	+	92 396.79 €
RESULTAT N-1 (2020) :		101 094.70 €
EXCEDENT GLOBAL :		193 491.49 €

INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES :		295 817.61 €
TOTAL DES RECETTES :		565 799.44 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	+	269 981.83 €

RESULTAT N-1 (2020) : 109 328.45 €
EXCEDENT GLOBAL : 379 310.28 €

Monsieur FEVRIER expose que le compte administratif des 4 dernières années laisse apparaître un excédent et que celui-ci pourrait être utilisé pour un projet.

En réponse, il est précisé que certaines dépenses ont été prévues au budget primitif 2021 et seront réglées sur le budget 2022. Les emprunts pour les travaux de la longère ont été perçus en 2021 pour des dépenses qui seront réglées sur le budget 2022. L'excédent ne correspond pas à la ligne de trésorerie. La comptabilité publique n'a rien à voir avec la comptabilité privée d'une entreprise.

Le compte de gestion est ensuite adopté par 14 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (liste « BOUVIGNIES autrement »).

2. Compte administratif (annexe 2)

Mme HULOUX présente le compte administratif qui laisse apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion.

RESTE A REALISER (section d'investissement) annexe 3	
DEPENSES	428 048.60 €
RECETTES	258 911.69 €

L'excédent global d'investissement couvre les 169 136.91 € nécessaires à couvrir les restes à réaliser, Il n'y a donc pas d'affectation du résultat.

Monsieur VIELLEFON : Les comptes de la commune sont clairs et bien tenus, mais le groupe choisit de s'abstenir.

Position du groupe « BOUVIGNIES autrement » :

« Nous avons noté les efforts réalisés pour minimiser les dépenses de la commune. Toutefois, les excédents en investissement et fonctionnement récurrents, depuis plusieurs années, nous semblent pénaliser des investissements potentiels nécessaires à notre commune : réseau routier en mauvais état et investissement pour un équipement pour les jeunes (aire de jeux enfants et city stade), et qui sont attendus par les bouvigniens.

Nous nous questionnons sur ces excédents ; pourquoi ne peuvent-ils pas être affectés pour être mis au profit des habitants de la commune ?

Nous demandons le rétablissement d'une commission finances pour susciter une véritable concertation sur l'utilisation des fonds mis à la disposition de la commune.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. »

Le compte administratif est ensuite adopté par 14 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (liste « BOUVIGNIES autrement »).

3. Vote des taxes communales 2022 (annexe 6)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des taxes foncières à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 16,84 % Taxe foncière (non bâti) : 58,80 %

Il précise que la part départementale est maintenant affectée à la commune (19,29 %). Ce qui porte le taux de la taxe foncière (bâti) à 36,13 %.

Les taxes communales 2022 sont adoptées à l'unanimité.

4. Vote des subventions et participations communales 2022 (annexe 5)

Madame HULOUX lit le détail des subventions et participations pour 2022 (annexe 5).

Elle précise les montants des subventions demandées par chacune des associations et que le tennis n'a pas fait de demande pour le moment. Ces subventions sont attribuées selon les relevés de compte, les bilans et les projets des différentes associations.

Position du groupe « BOUVIGNIES autrement » :

« Il est difficile pour nous d'apprécier ces dotations, parce que nous n'avons pas eu connaissance des demandes des associations. Toutes les demandes de toutes les associations sont-elles satisfaites ? Dans quelles proportions ces subventions sont-elles accordées ? Nous demandons le rétablissement de la commission des associations pour pouvoir être informés sur ce sujet. Du fait de ce manque de transparence sur les critères d'attribution, nous nous abstenons. »

Les subventions et participations communales 2022 sont ensuite adoptées par 14 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 abstentions (liste « BOUVIGNIES autrement »).

5. Budget primitif 2022 (annexe 4)

Madame HULOUX présente le budget primitif par chapitre (annexe 4).

Monsieur le Maire précise que les subventions sollicitées pour l'achat et l'installation d'un système d'alarme incendie aux écoles et les travaux de voirie rue des Pronelles - Trou Bona et Poirier ne figurent pas au Budget. La commune étant toujours en attente des accords de subventions, sachant que celles-ci devraient être moindres que prévu, en raison d'un nombre important de demandes des communes auprès de l'Etat. Ces travaux sont donc entièrement financés sur les fonds propres de la commune, grâce aux excédents de fonctionnement et d'investissement.

À la demande de « BOUVIGNIES autrement », des précisions sont apportées sur les points suivants :

- Article 615231 : dans le cadre du plan avec la CCPC, cette année le fossé du Sart sera désenvasé. Il s'agit d'un endroit stratégique à entretenir régulièrement.
- Article 6184 : le logiciel cimetière sert à la reprise des concessions en cours
- Article 6247 concerne le transport à la piscine des deux écoles
- Article 64111 : On détaille le nombre d'employés de la commune et les catégories des emplois de fonctionnaires (B ou C).
- Article 65548 : Le SICAEI est un syndicat pour l'aide à l'enfance inadaptée. La commune lui verse une participation selon le nombre d'habitants.
- Article 6419 concerne le remboursement pour la mise à disposition de personnel de cantine pour l'école du Sacré-Cœur.
- Article 2188 : Il s'agit de 4 buts amovibles à installer sur les bords latéraux du stade. Ils servent principalement aux enfants. Les buts actuels ne sont plus réglementaires.
- Article 2135 : Il s'agit de l'accessibilité de la grande salle.

Monsieur le Maire expose que pour l'an prochain, des subventions seront demandées pour le city stade et l'aire de jeux. Il précise que généralement, les demandes de subvention doivent être déposées en fin d'année.

Position du groupe « BOUVIGNIES autrement » :

« Ce budget prévisionnel 2022 n'a aucune ambition en matière d'équipement pour la commune. Aucune proposition pour un équipement jeunesse (aire de jeux pour les enfants et city stade) n'est inscrite au programme ni aucun investissement pour nos routes. Pour ces raisons, nous votons contre ce budget. »

Le budget primitif 2022 est ensuite adopté par 14 voix pour (liste « Bien vivre à BOUVIGNIES ») et 4 contre (liste « BOUVIGNIES autrement »).

6. Contrat d'objectifs avec la Médiathèque départementale

Afin de poursuivre le partenariat avec la médiathèque départementale et ainsi continuer à bénéficier de prêt de livres, il est proposé de signer un contrat d'objectifs niveau 2. Ce contrat définit les règles de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune pour le développement du service de la lecture publique. Ce contrat vise à

poursuivre l'amélioration de certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité et définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Département et sa médiathèque départementale à la commune pour le développement et la gestion de sa bibliothèque.

Ce contrat d'objectifs avec la Médiathèque départementale est ensuite adopté à l'unanimité.

7. Partenariat avec AMMAREAL

La médiathèque élimine et renouvelle ses collections. Il est proposé de signer un partenariat avec la société AMMAREAL qui reprend et revend ces livres au profit d'un partenaire caritatif œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. Les livres non vendus sont donnés ou recyclés.

Il est proposé de signer un partenariat avec la Société AMMAREAL et de choisir comme partenaire caritatif : Mots et Merveilles, association aidant plus de 800 adultes et 100 enfants en situation d'illettrisme dans le Nord. Cette association se verrait verser 7.5 % du prix net H. T. de chaque article vendu.

Le partenariat avec la société AMMAREAL est ensuite adopté à l'unanimité.

8. Convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association du Sacré-Cœur

Il est proposé de revaloriser la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur et d'acter cette participation par une convention triennale.

A savoir :

* 500 € pour les élèves des classes élémentaires domiciliés sur BOUVIGNIES, pour les années scolaires 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024

* 400 € pour les élèves des classes maternelles domiciliés sur BOUVIGNIES, pour l'année scolaire 2021/2022
550 € pour l'année scolaire 2022/2023 et 700 € pour 2023/2024.

Monsieur le Maire précise que selon les articles L442-5, L131-1 et R442-44 du Code de l'Education, la commune doit s'engager à participer au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux élèves des de l'école privée, sous contrat d'association, pour les élèves domiciliés à BOUVIGNIES. Elles sont évaluées par rapport au coût annuel d'un élève qui fréquente l'école publique (ce coût comprend les charges de chauffage, d'électricité, de nettoyage, de personnel, de fournitures.... nécessaires au fonctionnement de l'école). Une démarche de réévaluation concerne de nombreuses communes du secteur.

Position du groupe « BOUVIGNIES autrement » :

« Nous insistons sur l'importance de communiquer sur les moyens financiers alloués par la commune. Comment vont réagir les parents d'élèves à la lecture du compte rendu du conseil municipal de ce jour qui liront que l'école du Sacré-Cœur bénéficie d'une dotation de 16.100 €, alors qu'aucune information ne leur est communiquée sur le financement de l'école Pigeon Vole ?

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette convention qui apporte une dotation qui semble rentrer dans la conformité des besoins de cette école d'autant plus que lors du Conseil Municipal du 14 avril 2021 « Madame LIBERT dit que l'OGEC a calculé un coup à hauteur de 1000 € pour un élève de maternelle et qu'à NOMAIN, la subvention reçue est de 766 € par enfant. ». Cette information aux familles est d'autant plus essentielle que les moyens portés pour les années prochaines sont largement plus importants que pour les années précédentes (Subvention OGEC 2020 : 12.420 € et subvention OGEC 2021 : 10.800€). »

La convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association du Sacré-Cœur est ensuite approuvée à l'unanimité.

La séance est levée.

Annexe 1**Résultats budgétaires de l'exercice**

20000 - COMMUNE DE BOUVIGNIES -

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	746 080,51	986 140,61	1 732 221,12
Titres de recette émis (b)	565 799,44	965 504,42	1 531 303,86
Réductions de titres (c)		41 460,00	41 460,00
Recettes nettes (d = b - c)	565 799,44	924 044,42	1 489 843,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	746 080,51	986 140,61	1 732 221,12
Mandats émis (f)	295 817,61	831 708,61	1 127 526,22
Annulations de mandats (g)		60,98	60,98
Depenses nettes (h = f - g)	295 817,61	831 647,63	1 127 465,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	269 981,83	92 396,79	362 378,62
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - COMMUNE DE BOUVIGNIES -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	109 328,45		269 981,83		379 310,28
Fonctionnement	146 490,67	45 395,97	92 396,79		193 491,49
TOTAL I	255 819,12	45 395,97	362 378,62		572 801,77
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	255 819,12	45 395,97	362 378,62		572 801,77

COMPTE ADMINISTRATIF 2021**SECTION DE FONCTIONNEMENT – EQUILIBRE FINANCIER**

TOTAL DES DEPENSES	831 647.63 €
TOTAL DES RECETTES	924 044.42 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	92 396.79 €
RESULTAT N-1 (2020)	101 094.70 €
(146 490.67 – 45 395.97)	-----
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	193 491.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUILIBRE FINANCIER

TOTAL DES DEPENSES	295 817.61 €
TOTAL DES RECETTES	565 799.44 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	269 981.83 €
RESULTAT N-1 (2020)	109 328.45 €

EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	379 310.28 €

RECAPITULATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	193 491.49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	379 310.28 €

RESTE A REALISER (section d'investissement)

DEPENSES	428 048.60 €
RECETTES	258 911.69 €

Reste disponible au BP 2022 (compte 002) : 193 491.49 €
--

	RESULTAT 2020	AFFECTATION 1068	RESULTAT 2021	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	BP 2022
FONCTIONNEMENT	146 490.67	45 395.97	92 396.79	193 491.49		Disponible 193 491.49
INVESTISSEMENT	109 328.45		269 981.83	379 310.28	428 048.60 (D) 258 911.69 (R) <hr/> - 169 136.91	Affectation (1068) 0
						BP (002) 193 491.49

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		831 647,63		924 044,42	
	Section d'investissement	B	295 817,61	H	565 799,44

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C		I	
		0,00		101 094,70	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	109 328,45
		(si déficit)		(si excédent)	

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D		= G+H+I+J
	1 127 465,24		1 700 267,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement <td>F</td> <td>428 048,60</td> <td>L</td> <td>258 911,69</td>	F	428 048,60	L	258 911,69
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	428 048,60	= K+L	258 911,69

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	831 647,63	= G+H+K	1 025 139,12
	Section d'investissement <td>= B+D+F</td> <td>723 866,21</td> <td>= H+J+L</td> <td>934 039,58</td>	= B+D+F	723 866,21	= H+J+L	934 039,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 555 513,84	= G+H+I+J+K+L	1 959 178,70

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 428 048,60	L 258 911,69
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	258 911,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
384	Opération d'équipement n° 384	8 245,06	
385	Opération d'équipement n° 385	10 000,00	
400	Opération d'équipement n° 400	371 303,72	
405	Opération d'équipement n° 405	2 699,82	
406	Opération d'équipement n° 406	24 378,25	
408	Opération d'équipement n° 408	6 921,75	
411	Opération d'équipement n° 411	4 500,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : COMMUNE DE BOUVIGNIES

Budget : COMMUNE DE BOUVIGNIES

2021

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros		35 569,63 €	35 569,63 €	0,00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	384	8 245,06 €	0,00 €	8 245,06 €
2111 - Terrains nus	411	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	385	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	409	39 880,92 €	39 880,92 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	397	2 500,00 €	2 975,24 €	0,00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	397	872,40 €	275,40 €	0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	410	14 069,88 €	14 069,88 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	397	5 115,27 €	4 830,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	406	27 293,82 €	2 915,57 €	24 378,25 €
2184 - Mobilier	397	15 300,00 €	14 601,24 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	397	1 353,60 €	1 353,60 €	0,00 €
2313 - Constructions	400	390 600,00 €	19 296,28 €	371 303,72 €
2313 - Constructions	408	6 921,75 €	0,00 €	6 921,75 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	385	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	405	169 704,79 €	144 541,73 €	2 699,82 €
	Total des dépenses	731 927,12 €	280 309,49 €	428 048,60 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : COMMUNE DE BOUVIGNIES

Budget : COMMUNE DE BOUVIGNIES

2021

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		109 328,45 €	109 328,45 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.		30 637,32 €	30 637,32 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement		19 000,00 €	43 957,85 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		45 395,97 €	45 395,97 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux		154 802,00 €	4 545,30 €	117 706,70 €
1322 - Régions		97 650,00 €	0,00 €	97 650,00 €
1323 - Départements		40 988,00 €	39 113,00 €	0,00 €
1328 - Autres		72 755,01 €	29 200,00 €	43 554,99 €
1641 - Emprunts en euros		81 120,74 €	372 950,00 €	0,00 €
	Total des recettes	651 677,49 €	675 127,89 €	258 911,69 €

BUDGET PRIMITIF 2022					
fonctionnement dépenses					
Articles	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	OBSERVATIONS
605	Achat de matériel, équipements et travaux	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	achat et pose columbarium
60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	5 044,36 €	5 500,00 €	
60612	Energie - électricité	61 131,13 €	52 368,65 €	61 804,16 €	gaz - électricité
60622	Carburants	1 500,00 €	477,89 €	1 000,00 €	
60623	Alimentation	1 000,00 €	228,36 €	800,00 €	goûter en garderie et autres produits alimentaires en cantine
60624	Produits de traitement	600,00 €	735,00 €	1 000,00 €	fertilisants, produits traitement espaces verts
60628	Autres fournitures non stockées	10 500,00 €	10 115,26 €	12 000,00 €	peintures,mastic,flexibles, plaque plexi, matériaux sanitaires ecoles (travaux en régie)
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00 €	4 635,10 €	8 000,00 €	fournitures et produits d'entretien et de nettoyage
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00 €	3 982,57 €	8 000,00 €	vaisselle + 2000 cantine, (travaux en régie urinoir extérieur manoir)
60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €	576,00 €	4 000,00 €	schistes...
60636	Vêtements de travail	700,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
6064	Fournitures administratives	6 000,00 €	3 916,05 €	5 000,00 €	
6065	Livres, disques, cassettes ...	11 400,00 €	11 661,23 €	7 900,00 €	médiathèque
6067	Fournitures scolaires	6 000,00 €	5 242,99 €	8 000,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00 €	388,36 €	500,00 €	masques alternatifs, mélange pigeons, terreau,
611	Contrats de prestations de services	60 000,00 €	56 790,58 €	60 000,00 €	lys restauration (repas cantine) base 2021 : 55 268 € - AFAC (gestion animaux errants) : 1522.01
6135	Locations mobilières	7 400,00 €	7 730,95 €	9 806,16 €	copieurs,standard,fontaine eau,mach affranchir
61521	Terrains	20 000,00 €	22 747,86 €	23 995,00 €	Terenvi entretien espaces verts (18 395 €) + elagage (5 600 €)
615221	Bâtiments publics	2 000,00 €	1 951,70 €	2 900,00 €	entretien/ petite réparation - pose film occultant salle evolution ecole
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	0,00 €		
615231	Voiries	13 000,00 €	4 022,04 €	22 708,22 €	fauchage : 9000 - marquage horizontal voirie : 7000- desenvasement fossés : 7708.22 €
615232	Réseaux	4 000,00 €	1 788,44 €	7 000,00 €	travaux réparation sur les réseaux eau, electricité, téléphone... + busage : 5000 €
61551	Matériel roulant	3 500,00 €	3 411,76 €	3 500,00 €	réparation et entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00 €	2 061,23 €	3 000,00 €	extincteur
6156	Maintenance	12 000,00 €	9 676,87 €	18 378,00 €	cloche,chauffages, defibrillateur, logiciel (cirill, cimetièrre et ségilog), coût copie photocopieurs
6161	Multirisques	9 391,37 €	9 342,39 €	9 391,37 €	commune + vehicules (tracteur, remorque, camion)
6162	Assurance dommages ouvrage	0,00 €	0,00 €	7 289,66 €	obligatoire pour les travaux de la longère
6168	Autres prime d'assurance	639,62 €	639,62 €	0,00 €	protection juridique
6182	Documentation générale et technique	1 000,00 €	70,72 €	500,00 €	
6184	Versement à des organisme de formation	0,00 €	0,00 €	1 380,00 €	formation logiciel cimetièrre + certiphyto
6188	Autres frais divers	1 450,00 €	1 415,00 €	2 000,00 €	frais tcfé - Abt pan. poket - abt bl connect ségilog- abt certeuropa CDG59 + 450 € frais RGPD
6225	Indemnités au comptable et aux regisseurs	550,00 €	550,00 €	550,00 €	
6226	Honoraires	1 000,00 €	900,00 €	1 000,00 €	Avocat
6228	Divers	500,00 €	3,00 €	500,00 €	remboursement location, destruction nid de gueppes - frais carte carburant
6231	Annonces et insertions	200,00 €	0,00 €	200,00 €	publication dans la presse (appel d'offre, ...)
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	14 238,52 €	15 500,00 €	location deco noel+ pose et dépose, gerbes, colis noel, réception, dico école,médaille commune
6238	Divers	100,00 €	3,00 €	1 000,00 €	spectacle mediatheque
6247	Transports collectifs	3 100,00 €	3 031,00 €	6 000,00 €	transports piscine
6251	Voyages et déplacements	600,00 €	278,80 €	800,00 €	frais de déplacement du personnel
6261	Frais d'affranchissement	1 800,00 €	1 837,92 €	2 000,00 €	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00 €	5 980,90 €	6 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	800,00 €	808,92 €	100,00 €	frais payfip - frais de dossier pour les emprunts
6281	Concours divers (cotisations...)	1 650,00 €	1 646,26 €	1 650,00 €	ag depart ingénierie, maire du nord, cotisation FEAL - CAUE - Fondat.Patrimoine -
6288	Autres	5 400,00 €	2 861,31 €	5 400,00 €	entrée piscine enfants des écoles

63512	Taxes Foncières	2 500,00 €	2 393,00 €	2 500,00 €	
	Charges generales	294 412,12 €	255 553,61 €	345 552,57 €	
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	surveillance cantine personnel enseignant
6331	Versement taxe transport	237,84 €	216,02 €	235,32 €	
6332	Cotisations versées au FNAL	237,84 €	216,02 €	235,32 €	fonds d'aide au logement
6336	Cotisations au centres (national et fpt)	4 140,61 €	3 843,62 €	4 000,00 €	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	0,00 €	647,66 €		
64111	Personnel Titulaire	265 500,00 €	253 009,00 €	246 289,28 €	différence 1 agent en disponibilité
64168	Autres emplois d'insertion	15 850,00 €	16 953,83 €	42 083,63 €	3 cae (2 contrats à 30 h + 1 contrat à 20 h)
6451	Cotisation à l'URSSAF	44 434,21 €	39 851,50 €	41 830,51 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	55 573,30 €	53 434,54 €	50 725,04 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	689,43 €	656,64 €	2 366,43 €	
6455	Cotisations pour assurance de personnel	11 334,99 €	12 015,09 €	10 077,19 €	ass personnel communal
6456	Versement au FNC du supplément familial	800,00 €	0,00 €	1 500,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00 €	162,43 €	200,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	280,00 €	300,00 €	300,00 €	participation employeur contrat de prévoyance agent titulaire cnacl
	Charges de personnel	399 378,22 €	381 306,35 €	399 842,72 €	
739211	Attribution de compensation	54 005,37 €	53 920,53 €	53 920,53 €	CCPC
73928	Autres prélèvements pour reverst fiscalité	0,00 €	0,00 €		
	Atténuations de produits	54 005,37 €	53 920,53 €	53 920,53 €	
6512	Redevancepour logiciels	0,00 €	4 525,20 €	5 612,40 €	progiciel 4525.20+sauvegarde externe 470.40+1 poste télé travail 166.80 (sauvage exter + teletravail 307.20 € les année
6518	autres redevances pour concessions brevet	5 096,40 €	58,80 €		
6531	Indemnités	42 238,56 €	41 476,64 €	42 238,56 €	indemnités des élus
6533	Cotisations de retraite	1 751,97 €	1 773,96 €	1 773,96 €	cotisations retraite des élus
6534	Cotis. Sécurité sociale - part patron	524,19 €	0,00 €	0,00 €	
6535	Formation	415,05 €	422,28 €	422,28 €	DIF des Elus
65372	cotisation fonds financt alloc.fin de mandat	200,00 €	0,00 €	200,00 €	
6553	Service d'incendie	44 415,38 €	44 415,52 €	45 253,45 €	
65548	Autres contributions	5 700,00 €	4 762,70 €	14 764,10 €	SICAEI 2021 : 2577,30 € + syndicat mixte PNR 2022 : 2 186.80 € + étude PNR : 10 000 €
6558	Autres contributions obligatoires			16 100,00 €	OGEC - 19 maternelles x 400 € + 17 primaires x 500 €
65731	Etat	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
657362	CCAS	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
6574	Subventions de fonctionnement aux pers. Priv	23 150,00 €	22 800,00 €	11 750,00 €	subventions aux associations + 500 € vélos électriques
65888	Autres	0,00 €	181,71 €		SIE (prélèvement à la source)
	Autres charges gestion courante	125 491,55 €	122 416,81 €	140 114,75 €	
66111	Intérêts des emprunts et dettes	18 450,33 €	18 450,33 €	19 228,20 €	
	Charges financières	18 450,33 €	18 450,33 €	19 228,20 €	
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6748	Autres subventions exceptionnelles			0,00 €	
	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES	891 737,59 €	831 647,63 €	958 658,77 €	
023	Virement à la section d'investissement	94 403,02 €		104 144,68 €	
22	Dépenses imprévues	39 354,15 €		52 633,00 €	maximum 7.5% des dépenses réelles
	Opération d'Ordre				
	TOTAL DEPENSES	1 025 494,76 €	831 647,63 €	1 115 436,45 €	

	fonctionnement recettes				
Articles	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	5 885,55 €	10 071,63 €	19 311,39 €	
6479	Remboursement sur autre charge	0,00 €	438,00 €	0,00 €	trop versé IRCANTEC
	Atténuations de charges	5 885,55 €	10 509,63 €	19 311,39 €	
70311	Concession dans les cimetières (net)	420,00 €	2 810,00 €	840,00 €	perçu au 22/02
7035	Location de droit de chasse et pêche				
70323	Occupation domaine public		0,00 €		
70388	Autres redevances et services	1 106,78 €	1 528,83 €	1 146,90 €	redevances concess gaz
7062	Redevances et droits des services culturels		215,00 €		adhesion mediatheque
7067	Redevances et droits service peri-scolaires	55 000,00 €	60 470,30 €	60 470,30 €	cantines et garderies
70688	Autres prestations de service		163,40 €		photocopies
70876	Remboursement de frais par les communes membres d		12 230,69 €		rembst CCPC ALSH
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables OGE	17 802,96 €	30 043,30 €	30 043,30 €	OGEC + cab. Médical mise à dispo perso
	Produits des services du domaine et ventes diverses	74 329,74 €	107 461,52 €	92 500,50 €	
73111	Impôts directs locaux	365 156,00 €	374 010,00 €	390 118,00 €	
73212	Dotations de solidarité communautaire				
73223	Fds péréquat ressources communal et intercom	15 957,00 €	0,00 €	0,00 €	FPIC + Fds perequation taxe add
7351	TCFE	20 000,00 €	26 900,20 €	26 900,20 €	
7381	Taxe additionnelle droit de mutation et pub	46 840,22 €	45 514,93 €	45 514,93 €	
7388	Autres taxes diverses				
	Impôts et taxes	447 953,22 €	446 425,13 €	462 533,13 €	
7411	Dotations forfaitaire	173 057,00 €	173 057,00 €	172 673,00 €	
74121	Dotations de solidarité rurale	79 471,00 €	79 471,00 €	83 966,00 €	
74127	Dotations nationale de péréquation	58 525,00 €	58 525,00 €	56 156,00 €	
744	FCTVA	2 295,13 €	2 295,13 €	1 691,04 €	
74718	Participations etat - autres	0,00 €	1 200,52 €	1 666,67 €	Participation etat vaisselle cantine
7473	Participation du Département	0,00 €	1 772,00 €		subvt caisse national du livre projet médiathèque
74751	Participation GFP de rattachement			2 569,41 €	subvt CCPC desenvasement fossés
748314	Dotations unique compensaions spécifiques				
74832	Attribution fond départemental de la taxe prof	2 956,88 €	2 069,82 €	2 069,82 €	
74833	Etat - Compensation au titre de la contribution éc				
74834	Etat - compensation exonérations taxes foncier	4 219,00 €	2 506,00 €	4 218,00 €	
74835	Etat compensation exonération taxe habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7484	Dotations de recensement				
748721	dotations degestion reçue				
	Dotations	320 524,01 €	320 896,47 €	325 009,94 €	
752	Revenus des immeubles	22 200,00 €	24 120,00 €	22 590,00 €	loyer cabinet medical + meublés+salle déjà perçu
75814	Redevance sur l'énergie	0,00 €	0,00 €		Rembst EDF trop facturé
7588	produits divers de gestions		463,53 €		Rembst et avoir sur facture
	Autres produits de gestion courante	22 200,00 €	24 583,53 €	22 590,00 €	
7711	Dédits et pénalités perçus				
773	Mandats annulés (exerc antérieurs)		14,75 €		
775	Produit de cessions d'immobilisation		0,00 €		
7788	Autres produits exceptionnels	0,00 €			rembst sur sinistre
	Produits exceptionnels	0,00 €	14,75 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES REELLES	870 892,52 €	909 891,03 €	921 944,96 €	
722	Immobilisations corporelles	14 153,39 €	14 153,39 €		travaux en régie
002	excédent fonctionnement reporté N-1	101 094,70 €	0,00 €	193 491,49 €	
	TOTAL RECETTES	986 140,61 €	924 044,42 €	1 115 436,45 €	

investissement Depenses

Article	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	Equipement opérations	378 883,84 €	246 094,59 €	311 120,16 €
1641	Emprunts	35 569,63 €	35 569,63 €	187 829,24 €
10226	Taxe d'aménagement	0,00 €		
204113	Subvention d'equipements- etat - projet	0,00 €		
	TOTAL DE DEPENSES REELLES	414 453,47 €	281 664,22 €	498 949,40 €
21318	Travaux en régie	14 153,39 €	14 153,39 €	
001	solde execution n-1	0,00 €		
	Reste à réaliser	315 274,80 €		428 048,60 €
	TOTAL DEPENSES	743 881,66 €	295 817,61 €	926 998,00 €

investissement Recettes

Article	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
13	Subvention d'Equipement	366 195,01 €	72 858,30 €	127 828,65 €
24	Produit de cession	0,00 €		
10222	FCTVA	30 637,32 €	30 637,32 €	6 562,70 €
10226	Taxe d'aménagement	19 000,00 €	43 957,85 €	50 240,00 €
1068	Excdt fonct capitalisé	45 395,97 €	45 395,97 €	0,00 €
1641	Emprunt	81 120,74 €	372 950,00 €	0,00 €
1	Solde exécution n-1	109 328,45 €		379 310,28 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	651 677,49 €	565 799,44 €	563 941,63 €
21	Virt section de fonctionnement	94 403,02 €		104 144,68 €
	Reste à réaliser	160 550,38 €		258 911,69 €
	Opération d'Ordre		0,00 €	
	TOTAL RECETTES	906 630,89 €	565 799,44 €	926 998,00 €

depenses invst CA 2020

couvre le deficit execution n-1

OPERATIONS INVESTISSEMENT 2022					
depenses	reste 2021	proposition 2022	recettes	reste 2021	proposition 2022
<u>PROG 397 - MATERIELS DIVERS</u>	0,00 €	23 876,48 €		11 004,99 €	0,00 €
2188 - fourniture et pose de butts 2051 - logiciel cimetièrre 2051 - logiciel télé travail mairie 2051 - logiciel famille 2188 - lave vaisselle + adoussisseur salle du manoir 2188 - gazinière cuisine salle du manoir 2184 - achat de bancs 2184 - meubles de rangement médiathèque 2182 - vélos pour les écoles		4 400,00 € 5 280,00 € 130,80 € 3 873,68 € 3 234,00 € 1 500,00 € 3 090,00 € 1 100,00 € 1 268,00 €	1328 - fonds de concours	11 004,99 €	
<u>PROG 385 - TRAVAUX ACCESSIBILITE</u>	10 000,00 €	0,00 €		9 450,00 €	0,00 €
2135 - Installation générales agancements aménagement	10 000,00 €		1321 - DETR	9 450,00 €	
<u>PROG 405 - TRAVAUX SECURISATION RUE PETIT PAVE</u>	2 699,82 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2315 - Installation matériel outillage technique (Travaux voirie)	2 699,82 €				
<u>PROG 384 - CIMETIERE</u>	8 245,06 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus (Achat terrain)	8 245,06 €				
<u>PROG 400 - LONGERE CABINET MEDICAL</u>	371 303,72 €	30 000,00 €		227 850,00 €	0,00 €
2313 - Construction	371 303,72 €	30 000,00 €	1321 - DETR 40 % 1322 - Région 30 % 1328 - Fonds de concours	97 650,00 € 97 650,00 € 32 550,00 €	
<u>PROG 406 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE</u>	24 378,25 €	1 729,16 €		10 606,70 €	0,00 €
2183 - Matériel informatique (classes numériques) 2183 - PC portable mairie 2183 - Routeur wifi pour l'école primaire	24 378,25 €	1 538,36 € 190,80 €	1321 - Subvention école numérique	10 606,70 €	
<u>PROG 408 - TRAVAUX AUX ECOLES</u>	6 921,75 €	9 632,54 €		0,00 €	0,00 €
2313 - Construction (changement des gouttières) 2135 - achat et installation système alarme incendie	6 921,75 €	9 632,54 €			
<u>PROG 411 - ACHAT TERRAIN (DEMORY)</u>	4 500,00 €	-4 500,00 €		0,00 €	0,00 €
2111 - achat de terrain	4 500,00 €	-4 500,00 €			
<u>PROG 413 - VOIRIES RUES PRONELLES-TROU BONA - POIRIER</u>		162 540,00 €		0,00 €	67 725,00 €

2315 - réalisation de la voirie		162 540,00 €	1323 - subvention départementale ADBV 50 %		67 725,00 €
PROG 414 - TRAVAUX EGLISE		78 587,98 €		0,00 €	52 391,98 €
2316 - refecton d'oeuvre d'art		78 587,98 €	1322 - Région 50 % 10251 - souscription fondation patrimoine		32 744,99 € 19 646,99 €
PROG 415 - MATERIEL CANTINE SCOLAIRE		9 254,00 €			7 711,67 €
2188 - four, lave-mains, chauffe-assiettes- chariot-...		9 254,00 €	1321 - Plan de relance Ministère Agricultue		7 711,67 €
TOTAL	428 048,60 €	311 120,16 €		258 911,69 €	127 828,65 €

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022

Subventions

- Amicale Laïque	1 500 €
- Ecole du Sacré cœur APPEL	1 000 €
- Association Sports et Loisirs	200 €
- ESB	3 500 €
- Chorale (chante Bouvignies)	100 €
- Association Hier et Aujourd'hui	150 €
- Association Pivaux (Pigeon Vole)	400 €
- Trésor de Vie	1 000 €
- « La lyre Coutichoise »	1 000 €
- « La Saint Maurice »	2 000 €
- A la croisée des Chemin	50 €
- Comité des fêtes	350 €
- CCAS de Bouvignies	2 000 €

Participations

- OGEC (sacré cœur)	19 100 €
---------------------	----------

400 € x 19 enfants de maternelle + 500 € x 23 enfants de primaire

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti)	763 640	36,13	802 700	290 016	36,13	290 016	111,98
Taxe foncière (non bâti)	52 837	58,80	54 900	32 281	58,80	32 281	138,10
CFE				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		322 297	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti)	36,13	$\frac{\text{Produit total souhaité}}{\text{Produit total de référence (total colonne 4)}} = 1,000000$	36,13
Taxe foncière (non bâti)	58,80		
CFE	>>>		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			1 786		>>>	1 786
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement contribution		
4 218				61 817		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

322 297	+	1 786	+	4 218	+	0	-	0	+	61 817	+		=	390 118,00
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A LILLE

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
FRANK MORDACQ

Le 15 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	403
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	11
Taxe foncière (non bâti) :	
	3 804
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	
Dotation pour perte de THLV :	
	0
Dotation TH (Mayotte) :	

6. COEFFICIENT CORRECTEUR : 1,213142

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	31 070
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	12 657
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	11 277
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	15,84
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Centrales géothermiques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds 2022	Taux 2021 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 - col.15)	MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	départemental				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	37,72	46,22	115,55	3,57000	111,98	>>>	>>>	26,24
Taxe foncière (non bâti).	50,14	57,37	143,43	5,33000	138,10	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	
DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée					>>>	>>>	
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés							